

MASTER POINT

Description

MASTERGLASS est une gamme de verres avec des reliefs géométriques imprimés qui sont obtenus en passant la masse de verre chaud entre deux cylindres, dont un des cylindres est pourvu d'un motif géométrique gravé.

MASTER POINT est un verre imprimé avec un motif de cônes de 1mm avec une trame de 1,5 x 1,5 mm.



Caractéristiques de MASTER POINT

Ep. (mm)	Tl %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m².K	Rw (C;Ctr) dB
4	73	7	53	70	7	0,76	5,8	30 (-2,-2)
6	65	6	43	69	6	0,69	5,7	32 (-1,-2)
8	59	6	36	54	6	0,63	5,6	33 (-1,-2)

Valeurs spectrophotométriques suivant la EN410-2011; Valeur d'isolation (U) selon la EN673-2011; Performance acoustique Rw (C;Ctr) conforme à la EN 717-1; Tl = transmission lumineuse; Rle = réflexion lumineuse extérieure; Rli = réflexion lumineuse intérieure; Tuv = transmission UV; Te = transmission énergétique; REe = réflexion énergétique extérieure; REi = réflexion énergétique intérieure; g = Facteur solaire; Ug = Valeur d'isolation thermique; Rw = isolation contre les bruits aériens.

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600:

Classe antieffraction suivant la NBN EN 356 :

Poids

Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles

Emissivité

Réaction au feu

performance non déterminée

performance non déterminée

2,5 kg/m²/mm

40°K

0,89

A1

Autres informations

MASTER POINT est conforme à la norme EN 572-5.

MASTER POINT est marqué CE conforme à la norme 572-9. Les performances de MASTER POINT sont déclarées avec les numéros DoP suivants: M101226 (4 mm); M101230 (6 mm); 101234 (8 mm)

MASTER POINT doit être spécifié, transporté, stocké, nettoyé et posé conformément à la NIT 221 du CSTC «La pose des vitrages en feuillure» et la NIT 242 « Ouvrages particuliers en verre, applications structurales » (+ correctifs de février 2015) et aux consignes particulières de pose et d'entretien du fabricant.

MASTER POINT a son application conforme à la NBN S 23-002:2007 et son addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016).

L'épaisseur doit être calculée conformément aux méthodes de calcul imposées par la norme NBN S23-002-2:2016.

Le vitrage dispose d'une Déclaration Environnementale (EPD), basée sur une analyse complète du cycle de vie (ACV), conformément aux normes ISO internationales.